



RÉGION ACADÉMIQUE  
PROVENCE - ALPES - CÔTE D'AZUR

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

Rectorat

Département des examens  
et concours

Services des Examens  
Généraux et  
Technologiques

Chef de Service :  
Patricia Franco

Téléphone  
04 93 53 72 86  
Fax  
04 92 15 46 87  
Mél.

[Patricia.Franco@ac-nice.fr](mailto:Patricia.Franco@ac-nice.fr)

Affaire suivie par :

Audrey BRUNETTI  
Gestionnaire

Téléphone :  
04 93 53.72.71  
Mél. :

[audrey.brunetti@ac-nice.fr](mailto:audrey.brunetti@ac-nice.fr)

53 avenue Cap de Croix  
06181 Nice cedex 2

Nice, le jeudi 4 janvier 2018

Le Recteur de l'académie de Nice  
chancelier des Universités

à

Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissement  
des lycées généraux et technologiques publics et  
privés sous contrat

**Objet : Organisation des Olympiades académiques de mathématiques – session 2018**

**Référence : N° 2015-175 du 27-10-2015 (B.O.E.N n° 41 du 5 novembre 2015)**

La présente circulaire a pour objet de porter à votre connaissance l'organisation des Olympiades académiques de mathématiques.

Les inscriptions seront ouvertes du **lundi 22 janvier 2018 à partir de 9 heures au vendredi 9 février 2018 jusqu'à 17 heures** sur le site internet suivant : [https://bv.ac-nice.fr/DEC/olympiades\\_mathematiques/](https://bv.ac-nice.fr/DEC/olympiades_mathematiques/)

Je vous rappelle que ces Olympiades s'adressent aux lycéennes et lycéens volontaires de première des séries générales et technologiques de l'enseignement public et privé sous contrat. Les inscriptions doivent être effectuées auprès des professeurs de mathématiques qui jouent un rôle essentiel dans la motivation des élèves quant à leur participation à ces Olympiades.

Le ministère de l'Education Nationale a fixé pour la métropole la date et l'horaire de l'épreuve au **mercredi 14 mars 2018 de 8h à 12h10**.

Vous noterez que la nature de l'épreuve et son organisation ont évolué : l'épreuve se déroule en deux parties de deux heures chacune, séparées d'un intermède de dix minutes.

La première partie de l'épreuve, de 8h à 10h est consacrée aux exercices choisis par le jury national. Chaque candidat doit résoudre individuellement les deux exercices. Le premier est commun aux élèves de toutes les séries. Le second énoncé peut être spécifique de la série.

La seconde partie de l'épreuve, de 10h10 à 12h10 est consacrée à la résolution de deux exercices académiques, dont les énoncés peuvent être différents selon les séries.

Les énoncés des deux parties sont donc séparés et distribués séparément à 8h puis à 10h10 de sorte qu'il n'est pas possible de travailler sur les énoncés d'une partie pendant l'autre.

Les copies rédigées sont impérativement ramassées à l'issue de chaque partie. Les énoncés doivent être rendus au moment de quitter définitivement la salle de composition.

Les calculatrices sont autorisées selon la législation en vigueur.

Je rappelle que seuls les candidats dûment inscrits pourront concourir. **Tout candidat inscrit doit participer aux deux parties de l'épreuve.**

Les candidats indiqueront clairement en tête de copie leur série et la partie composée (1<sup>e</sup> ou 2<sup>e</sup> partie).

Les épreuves sont organisées sous la responsabilité du chef d'établissement. En tenant compte du secteur géographique, il pourra être envisagé le regroupement de candidats sur un établissement.

Vous serez destinataire en temps utile du bordereau des candidats et du matériel nécessaire.

Vous retournerez au rectorat pour le **lundi 19 mars dernier délai** les copies d'examen, selon les modalités suivantes, au choix :

- dépôt des enveloppes contenant les copies au Rectorat de Nice, DEC service des examens, bureau 139 à l'attention de Mme BRUNETTI
- envoi des enveloppes sous pli recommandé avec accusé de réception à l'adresse suivante :


Rectorat de Nice  
DEC - Service des examens  
Bureau 139 – A l'attention de Mme BRUNETTI  
53 avenue Cap de Croix  
06181 Nice Cedex 2

La correction des copies, le classement des candidats et la mise au point du palmarès académique seront assurés sous l'autorité de Madame Clarisse FIOL, IA-IPR de mathématiques, désignée à cet effet par le recteur. La remise des prix fera l'objet d'une cérémonie académique présidée par le recteur ou son représentant.

Un palmarès national sera également établi sur la base des trois ou quatre meilleures copies sélectionnées par chaque académie. Le ministère organisera à cet effet une remise des prix nationaux. Les meilleurs lauréats nationaux se verront proposer des bourses pour des universités d'été ou des stages d'entraînement à d'autres compétitions mathématiques.

Je vous remercie de bien vouloir assurer la diffusion de la présente circulaire auprès des tous les professeurs de mathématiques de votre établissement.

Pour le Recteur et par délégation  
Le Chef du Département des  
Examens et Concours



Isabelle PAROLA